



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2009
D - 20090286

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/05/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 mai Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*présent à partir de 16 h*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 17h30*), M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET (*présente à partir de 16h15*), M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent à partir de 18h25*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Alexandra SIARRI, Mme Béatrice DESAIGUES,

Aménagement de la baignade du Lac. Convention de mise à disposition de pontons flottants. Autorisation de signer.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année depuis vingt ans, durant les mois de juillet et août, nous ouvrons la baignade du Lac de Bordeaux.

En 2007 et 2008, nous avons réalisé des travaux pour rendre ce lieu particulièrement attractif et agrémenter au mieux cet ensemble.

Les abords de la plage sont à présent équipés de tables de pique-nique et de zones de jeux (table de tennis de table, aire ludique pour les plus jeunes). Des sanitaires et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite sont de plus, annexés au poste de secours.

La baignade reste l'activité privilégiée du site grâce notamment à la mise en place de pontons flottants.

Ces deux dernières années, nous avons pu nous rendre compte que cette structure a amené un changement significatif sur le comportement du public et le fonctionnement de la plage. En effet :

- La fréquentation de ce lieu s'est faite à la faveur des activités aquatiques.
- La mise en place des pontons flottants a permis de mieux délimiter le périmètre de la baignade, facilitant l'organisation de la surveillance de l'équipe de surveillants sauveteurs et donc la sécurité des baigneurs.

Dans cette configuration, nos concitoyens ont pu bénéficier d'un espace convivial, ludique et sécurisé et leur satisfaction s'est traduite par une hausse importante de la fréquentation qui s'est portée à plus de 12 000 baigneurs accueillis.

Cette année nous avons lancé une consultation auprès de sociétés spécialisées pour la location et la mise en œuvre de pontons flottants afin d'établir une convention de mise à disposition de pontons flottants.

Seule la société VINEXPO nous a remis une offre répondant strictement au cahier des clauses techniques particulières.

Celle-ci met à profit la présence de la passerelle flottante du salon Vinexpo 2009 entre le palais des congrès et le parc des expositions.

Dans ce cas, des tronçons de cette passerelle sont démontés à la fin du salon et sont acheminés par voie d'eau sur le site de la baignade du Lac.

Les coûts du transport Aller et du montage s'en trouvent diminués d'autant.

Cette proposition présente des avantages non négligeables :

- Une configuration du ponton flottant d'une largeur de 3 m, soit une surface supérieure de l'ensemble de 90m² dont pourra bénéficier le public.
- Une économie de transport pour le montage. Elle est donc également plus respectueuse de l'environnement.

Pour 2009, nous vous proposons un projet dont l'enveloppe globale est de 19 118.06€, soit un coût inférieur de 2 505.62€ par rapport à l'an dernier.

Cette prestation est mise en œuvre conformément aux prescriptions de l'étude de faisabilité réalisée en 2007 et bénéficie des moyens d'ancrage par corps morts actuellement en attente au fond du lac.

Un contrôle de sécurité à la charge du service des sports sera réalisé par un organisme habilité dès la réception de l'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, la proposition de ce prestataire de service semble la plus appropriée.

A cette fin, une convention de mise à disposition a été établie et jointe en annexe.

Je vous prie donc Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de pontons flottants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mai 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PONTONS FLOTTANTS POUR L'AMENAGEMENT DE LA BAIGNADE DE BORDEAUX LAC

Entre

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°..... du 25 mai 2009 reçue en Préfecture de la Gironde le .../.../2009 ci-après désignée la Ville

Et

La société VINEXPO S.A.S - 12 place de la Bourse -33000 Bordeaux représentée par Monsieur Robert BEYNAT, Commissaire Général, ci-après désigné

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux souhaite aménager la zone de bain du lac de Bordeaux par la mise en place de pontons flottants destinés à améliorer la sécurité et rendre ce lieu plus attractif et ludique.

Article 1er : OBJET

La société VINEXPO, propriétaire de pontons flottants, met à disposition de la Ville 45 modules aux normes NF et EN et assure le transport, le montage, le démontage de l'ensemble.

Article 2 : DESIGNATION DU LIEU DE LA MISE EN PLACE DE L'OUVRAGE

La zone de bain se situe dans la partie sud du lac de bordeaux , Boulevard Jacques Chaban-Delemas (anciennement Boulevard du Parc des Expositons) – 33520 BRUGES. L'accès au site se fait par les zones engazonnées et la plage de sable.

Article 3 : CAHIER DES CHARGES GENERAL

3.1 La mise à disposition comprend :

- Le transport des éléments constituant l'ouvrage
- La mise en œuvre de l'ouvrage
- L'enlèvement de l'ouvrage

3.2 Caractéristiques techniques de l'équipement :

La société VINEXPO a sélectionné le produit EZ Dock pour ses qualités de robustesse, flexibilité, fiabilité, de sécurité d'utilisation et de respect de l'environnement.

- L'ouvrage est positionné au large de la plage environ 40 m du bord avec retours de 20 m.
- L'ensemble du ponton est réalisé par assemblage de 45 modules flottants de 2x3 m.
- Le revêtement de surface est antidérapant et les éléments d'assemblage ne présentent pas de parties saillantes.
- L'ouvrage est maintenu par un ancrage sécurisé sans empiètement dans la zone de bain. Il doit répondre aux conditions de vent de 90km/h constant et perpendiculaire au ponton.

Article 4 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'ouvrage est de 2 mois, du 1er juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008. La pose et l'enlèvement de l'ouvrage n'est pas compris dans ces deux mois.

Article 5 : ASSURANCE

La Ville est responsable des dommages causés au matériel pendant la durée de la mise à disposition.

Article 6 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition se fera moyennant le paiement par la Ville de la somme de 19118.06 € TTC

Ce montant comprend :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Ponton de 54m linéaires + 2 retours de 18m sur une largeur de 3m Transport par voie d'eau des éléments de l'ouvrage (Aller)	1	200.00€	200.00€
Transport par camion des éléments de l'ouvrage (Retour)	1	660.00€	660.00€
Montage (forfait)	1	600.00€	600.00€
Démontage	1	2 405.00€	2 405.00€
Location de 45 pontons flottants EZ-Dock beige – juillet	45	200.00€	9 000.00€
Location de 45 pontons flottants EZ-Dock beige – août	45	200.00€	9 000.00€
Remise exceptionnelle sur nombre de modules (15 en juillet et août)	-30	200.00€	- 6 000.00€
Location échelles – juillet	2	30.00€	60.00€
Location échelles –août	2	30.00€	60.00€
		Total H.T	15 985.00€
		T.V.A 19.6%	3 133.06€
		Total T.T.C	19 118.06€

La Ville se libèrera de cette somme par virement administratif (BNP Paribas Bordeaux C Rouge – 40, cours du Chapeau Rouge – 33050 Bordeaux Cedex – compte n°30004 00320 00010179644 70), sur présentation de factures à chaque étape de l'opération : pose, mise en place, location juillet, location août et dépose, ou une facture détaillée globale présentée à l'issue de l'opération.

Article 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur JUPPÉ en l' Hôtel de Ville de Bordeaux,

- Monsieur Robert BEYNAT au siège social de VINEXPO S.A.S – 12, place de la Bourse – 33000 Bordeaux

Article 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes, seront portés devant toute juridiction compétente siégeant au Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Société VINEXPO S.A.S	Pour le Maire de Bordeaux
Le Commissaire Général	Arielle PIAZZA
Robert BEYNAT	Adjointe au Maire